

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 19 octobre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : jeudi 12 octobre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice – WHITE Cécile – MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Benoit MOUNIER ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DELOURME.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal SAVIGNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2023/67

Objet : Acquisition d'un microtracteur et d'une tondeuse pour les besoins du service technique.

M. Pierre NOEL rappelle que le service technique a été cambriolé dans la nuit du 25 au 26 juin 2023. Le microtracteur et de l'outillage ont été dérobés. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Les assurances ont été informées et des expertises ont été menées. La Commune va percevoir de l'assurance :

- 200.40 € pour une vitre cassée.
- 1 291.99 € pour l'outillage.
- 9 850.00 € pour le microtracteur.

TOTAL : 11 342.39 €

Pour le bon fonctionnement du service technique, l'achat d'un microtracteur est nécessaire. D'autre part, lors du vote du budget 2023, une enveloppe était prévue pour l'achat d'une tondeuse.

Des devis ont été réalisés puis soumis aux commissions « Aménagement, Urbanisme et Environnement » et « Finances-Investissements » réunies en date du 26 septembre 2023.

Descriptif matériel	CONCEPT MOTOCULTURE		BLANCHARD		BERNARD MOTOCULTURE		
	Marque	Montant TTC	Marque	Montant TTC	Marque	Montant TTC	Tarif préférentiel TTC
Tondeuse à gazon autoportée avec ramassage (tondeuse "classique")	Grillo FD 2200TS	50 640	Iseki	39 450.00			
	Grillo FD 2200 4WD	44 160					
	Gianni ferrari TURBO4	44 880					
Tondeuse mulching					TORO 3200	32 500	30 300
Reprise tondeuse Iseki		- 13 000		- 16 000			- 14 500
Microtracteur (équivalent microtracteur volé)	Kubota	27 420	Iseki	26 520	Kioti CK 2630	27 240	25 080
TOTAL		58 580				TOTAL	40 880

Vu le besoin urgent d'équiper le service technique,
Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement, Urbanisme et Environnement » et « Finances-Investissements » en date du 26 septembre 2023, de retenir la proposition de la société BERNARD MOTOCULTURE pour un montant total de 40 880 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 17	Pour : 19	Majorité absolue : 10
Votants : 19	Contre : 0	Suffrages exprimés : 19
	Abstentions : 0	

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'offre de la société Bernard Motoculture d'un montant total de 40 880 € TTC pour l'achat d'une tondeuse à gazon mulching, la reprise de la tondeuse actuelle et l'achat d'un microtracteur.
- **S'assure** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **Donne** tout pouvoir à Mme le Maire ou son représentant pour signer le devis correspondant.

Pour copie conforme,
Madame Hania RENAUDIE,
Maire.



Monsieur Pascal SAVIGNE,
Secrétaire de séance.